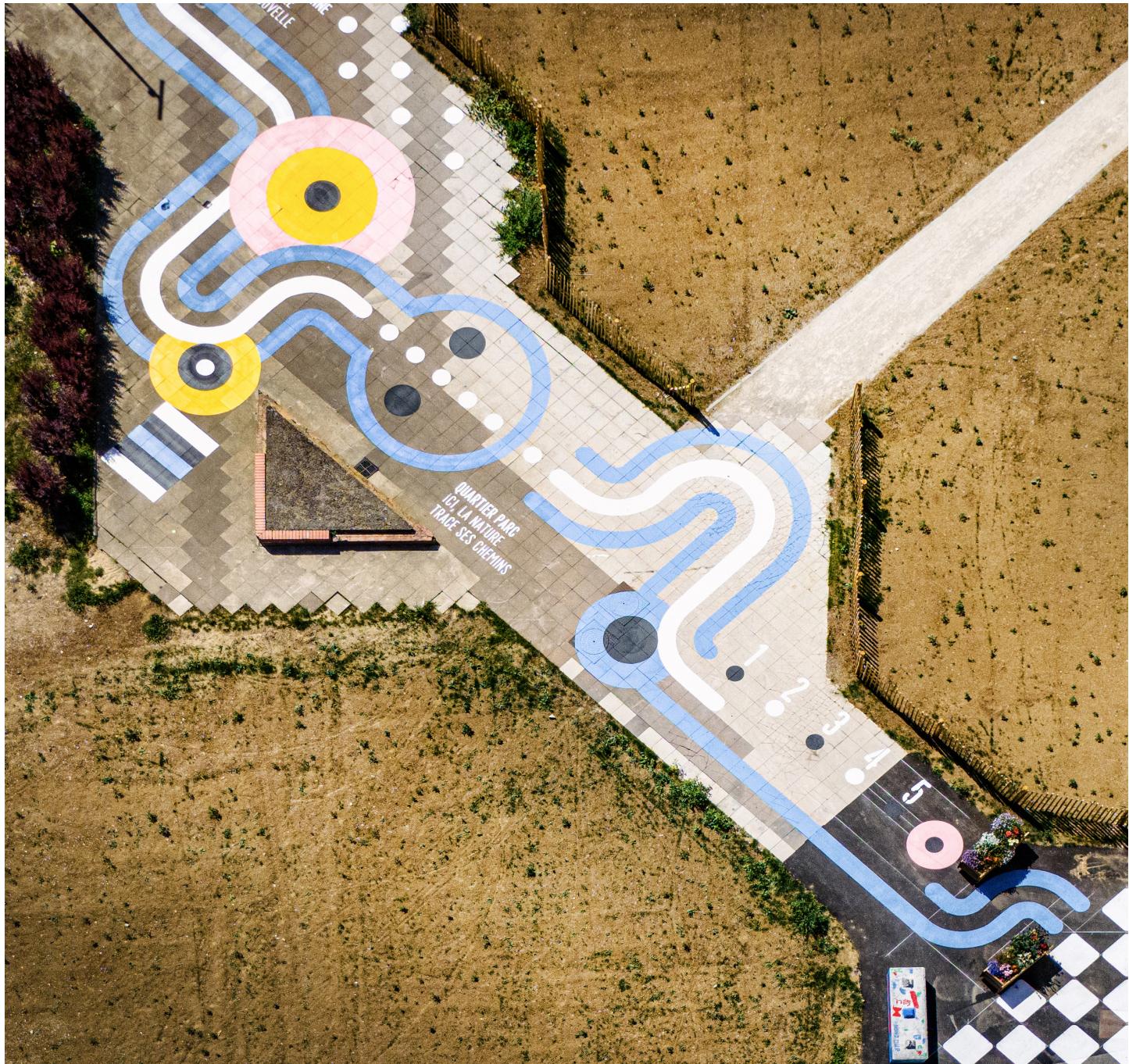


MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain

19 décembre 2025

→ Les grandes délibérations

MEL Dossier de presse





Grand Départ du Tour de France 2025 : une fréquentation exceptionnelle et un impact économique majeur pour la Métropole Européenne de Lille

■ En 2025, la Métropole Européenne de Lille a accueilli le Grand Départ du Tour de France, attirant un afflux inédit de visiteurs français et étrangers et générant un impact économique direct majeur. Sur l'ensemble de la semaine, 300 000 touristes et excursionnistes ont été recensés dans le centre-ville, soit 700 000 personnes au total en incluant les habitants de la MEL. Cet événement illustre parfaitement l'expertise de la métropole pour organiser des rendez-vous sportifs d'envergure, grâce à ses infrastructures performantes, son savoir-faire logistique et la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. Portée avec le Département du Nord et la Région Hauts-de-France, cette candidature a transformé le Grand Départ en un levier de rayonnement économique, touristique et médiatique, consolidant le positionnement de la MEL comme territoire attractif, innovant et résolument tourné vers les grands événements internationaux, désormais sa marque de fabrique..

Un pic de fréquentation le samedi 5 juillet

Le jour du Grand Départ, **173 000 personnes ont assisté à l'événement**, dont un visiteur sur deux était extérieur au territoire.

La dimension internationale a été particulièrement marquée :

- 60 % des touristes et 52 % des excursionnistes étaient étrangers.
- Top 5 des nationalités présentes : Royaume-Uni (23 %), Belgique (16 %), Pays-Bas (14 %), Allemagne (11 %) et États-Unis (7 %).
- +45 % de touristes par rapport au départ de la 5^e étape du Tour de France en 2022.

Des hausses spectaculaires par rapport à 2024

Sur les mêmes dates sans grand événement :

- +108 % de touristes,
- +86 % d'excursionnistes,
- Effet encore plus marqué chez les visiteurs étrangers : +147 % de touristes étrangers et +235 % d'excursionnistes étrangers.

Cette dynamique s'est fortement ressentie dans la fréquentation hôtelière :

- 91,5 % de taux d'occupation le 4 juillet, veille du Grand Départ.
- +43 points vs 2024 dans la MEL.
- +50 points hors Lille, confirmant l'impact métropolitain de l'événement.

Un impact économique direct de 15,2 M€

L'Observatoire métropolitain du Tourisme de la MEL estime **l'impact économique direct du Grand Départ à 15,2 millions d'euros sur la semaine de l'événement**.

Ce chiffre comprend :

- 11,1 M€ de dépenses des visiteurs extérieurs (dont 8,5 M€ sur la seule journée du 5 juillet).
- 1,2 M€ de recettes issues des accrédités.
- Un coefficient multiplicateur de 1,25, permettant d'évaluer un impact global consolidé.

Cet impact n'intègre pas la médiatisation internationale dans 190 pays, représentant l'équivalent de plusieurs millions d'euros en promotion pour la destination.

Une dynamique bénéfique à l'ensemble de l'économie locale

L'événement a entraîné une activité accrue dans de nombreux secteurs : hébergement, restauration, commerces, mobilité, loisirs...

L'ensemble du territoire métropolitain a bénéficié de cet effet d'entraînement, confirmant le rôle du Grand Départ comme vecteur puissant d'attractivité touristique et économique.

Source : Observatoire métropolitain du Tourisme de la MEL

Données : Orange Flux-Vision, MKG Consulting & Club Hôtelier Lille Métropole, étude d'impact ex-ante Olbia / Spartner.

Sommaire

Transports

- 6.** Extramobile : la MEL confirme l'acquisition des emprises pour le projet de site de maintenance et de remisage du futur tramway Roubaix-Tourcoing

Aménagement - Foncier - Développement économique

- 9.** Extension du siège de la MEL : le groupement Sogea Caroni retenu pour la construction et la modernisation des espaces de travail des services métropolitains
- 11.** Champ libre : la MEL transforme son foncier pour créer un nouveau quartier mixte, attractif et durable
- 13.** Le site emblématique Castorama se transforme en moteur de l'économie locale entre Lille et Lezennes
- 15.** Avec un bâtiment de nouvelle génération sur le site Giphар, la MEL investit dans l'avenir d'Eurasanté
- 17.** Un « bâtiment totem » pour Euralimentaire, un nouveau coup d'accélérateur pour la filière agro-alimentaire métropolitaine
- 18.** Le quartier du Blanc-Riez à Wattignies poursuit sa mue avec l'arrivée de futurs aménagements et de commerces

Logement

- 22.** Résidence Europe : la MEL engage une nouvelle étape majeure pour la rénovation durable de la plus grande copropriété du nord de Paris

Plan piscine 2

- 25.** Plan Piscines 2 : lancement des dialogues compétitifs pour deux futures piscines métropolitaines

Extramobile : la MEL confirme l'acquisition des emprises pour le projet de site de maintenance et de remisage du futur tramway Roubaix-Tourcoing

■ Depuis 2021, la MEL travaille en lien étroit avec la SNCF pour aménager le site dit « Tourcoing Marchandises », situé rue du Levant, à proximité immédiate de la gare de Tourcoing, sur les communes de Tourcoing et de Wattrelos. Ces projets concernent la future ligne de tramway, le site de maintenance et de remisage des rames, ainsi que la création d'une nouvelle liaison routière entre Tourcoing et Wattrelos. Dans ce cadre, le Conseil métropolitain approuve l'acquisition des parcelles nécessaires. Cette étape clé permettra de finaliser les études techniques et de lancer les premiers travaux préparatoires à la réalisation de ce projet structurant pour la mobilité du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

Une solution technique partagée pour un site ferroviaire et urbain stratégique

Les études conduites conjointement par la MEL, la Région Hauts-de-France et la SNCF ont permis de dégager une proposition d'aménagement du site de Tourcoing Marchandises à la fois cohérente et réaliste.

Celle-ci garantit la cohabitation du projet régional d'atelier de maintenance TER et de la zone logistique et tertiaire associée avec les projets métropolitains, comprenant la création d'une ligne et d'une station de tramway dans le cadre de l'élargissement de la rue du Levant, l'implantation d'un site de maintenance et de remisage du tramway ainsi que la réalisation d'une liaison routière entre Tourcoing et Wattrelos.

L'ensemble de ces aménagements s'inscrit dans le strict respect des contraintes ferroviaires actuelles et futures, notamment celles liées aux activités de remisage et de maintenance des TGV.

Un foncier d'environ 5 hectares acquis auprès de la SNCF

Dans le cadre de l'avancement des projets métropolitains, la MEL doit procéder à l'acquisition d'environ 56 376 m² de foncier situés au nord du site, répartis de la manière suivante :

- **43 782 m²** destinés au site de maintenance et de remisage du tramway ;
- **5 096 m²** nécessaires à la réalisation du projet de tramway ;
- **7 498 m²** dédiés à la future liaison routière.

Les négociations amiables menées avec la SNCF et ses différentes entités ont permis d'aboutir à un accord de cession des emprises concernées,

au prix de 45 € HT/m², libres de toute occupation, conformément à l'avis rendu par la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 17 décembre 2025.

Qu'est-ce qu'un site de maintenance et de remisage ?

Un site de maintenance et de remisage est une infrastructure indispensable à l'entretien, à la réparation, au nettoyage, au stationnement et au stockage des rames de tramway, ainsi qu'à la maintenance des infrastructures. Nécessaire à la livraison des rames et à la réalisation des essais, il doit être réalisé avant la mise en service de la ligne et pourra également accueillir le poste de commandement centralisé des lignes de tramway.

Un projet qui s'intègre pleinement à son territoire et à son environnement

Le projet met en valeur le process industriel et le confort des futurs agents, tout en s'inscrivant dans son contexte urbain et patrimonial. Le projet propose une architecture sobre et raisonnée, en briques côté rue du Levant et avec des sheds (toiture typique des ateliers industriels) pour les ateliers de maintenance. Le projet partage enfin l'objectif d'une certification environnementale HQE Infrastructures, comme l'ensemble du projet de ligne de tramway, et porte de fortes ambitions d'éco-conception, notamment avec l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une toiture végétalisée.

À terme, ce site sera la vitrine d'un mode de gestion des transports en commun moderne. À cet effet, il intègre dans sa conception un circuit de visite afin de mettre en valeur l'activité auprès des usagers, des métropolitains ou des touristes industriels.

RAPPEL

Extramobile, ce sont 4 nouvelles lignes de transports en commun qui verront le jour à l'horizon 2035. Le projet permettra de développer et renforcer le réseau de transport existant pour multiplier les dessertes et les connexions.

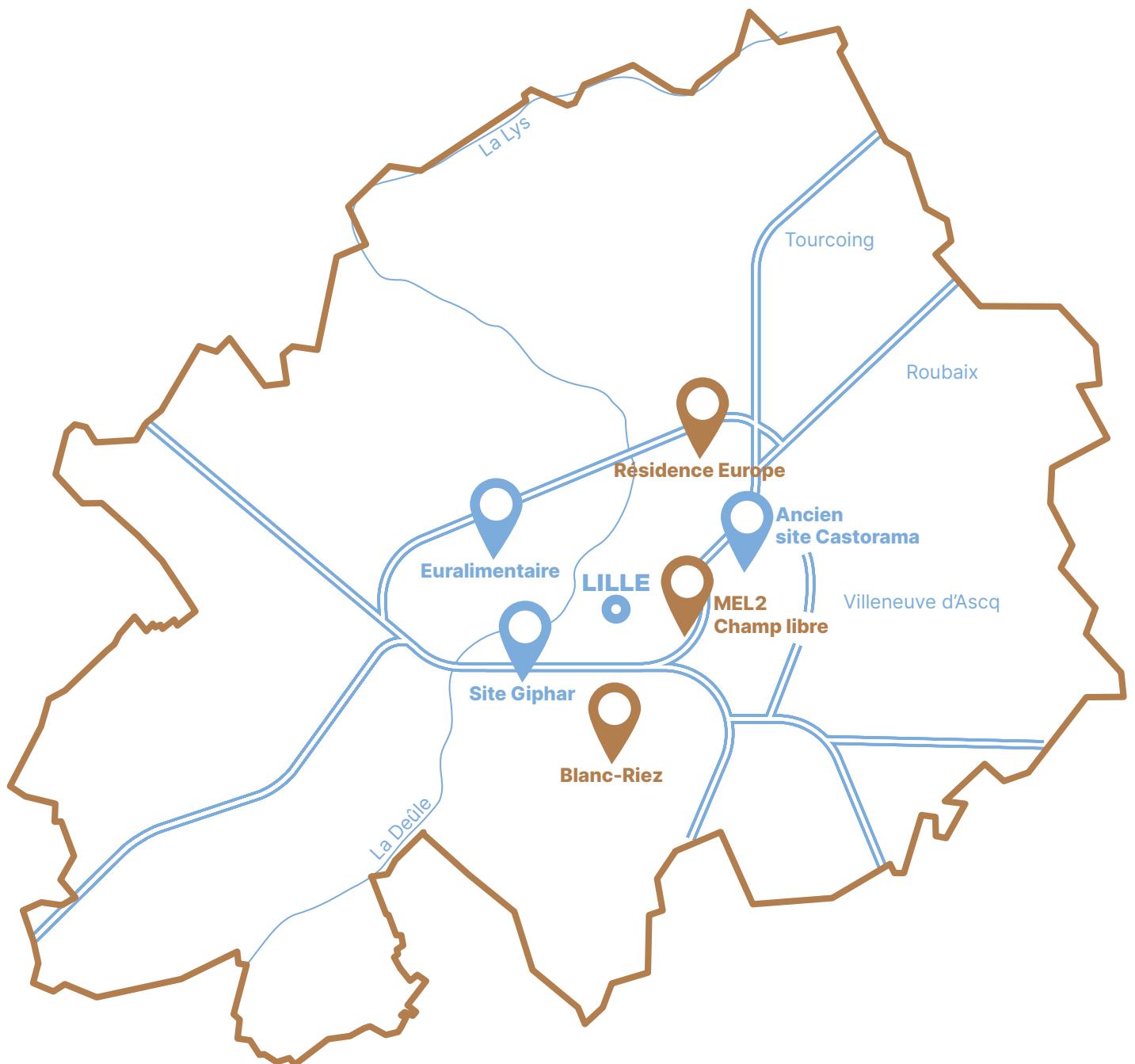
Quatre nouvelles lignes structurantes :

- 2 projets de tramway
- 2 projets de bus à haut niveau de service
- 26 communes traversées par les nouvelles lignes
- 430 000 habitants desservis
- 300 000 emplois desservis



Aménagement - Foncier

Développement économique



Extension du siège de la MEL : le groupement Sogea Caroni retenu pour la construction et la modernisation des espaces de travail des services métropolitains

■ La Métropole Européenne de Lille (MEL) franchit une nouvelle étape dans la modernisation de ses services avec le projet « MEL2 », un bâtiment innovant, durable et fonctionnel. Situé sur le site du « Champ libre », à proximité immédiate du Biotope, siège actuel de la MEL boulevard des Cités Unies à Lille, ce projet emblématique, confié au groupement Sogea Caroni, filiale du groupe Vinci Construction, a pour ambition de regrouper et moderniser les espaces de travail des services métropolitains, tout en incarnant l'excellence, la durabilité et l'innovation au service des agents et de la collectivité.

Lancée en janvier 2025, la procédure avec négociation pour l'attribution d'un **marché public global de performances** a abouti à la sélection du groupement Sogea Caroni, filiale du groupe Vinci Construction. Le **Conseil métropolitain**, réuni le 19 décembre, a acté le choix de ce groupement pour réaliser « MEL2 », un bâtiment qui accueillera dès 2027 près de **700 agents** dans un environnement de travail moderne, confortable et respectueux de l'environnement.

Le futur bâtiment de **20 000 m²** sera conçu pour favoriser la collaboration et l'efficacité des équipes, tout en regroupant les services actuellement dispersés sur différents sites. Il comprendra :

- Des **espaces de travail modernes** : bureaux, salles de réunion, surfaces de co-working et coffee corner, favorisant l'innovation et la coopération entre les services ;
- Des **locaux spécifiques** pour la logistique, la régulation, la sécurité et la supervision urbaine, garantissant un fonctionnement optimal et sécurisé de la métropole ;
- Le **déplacement du restaurant administratif** du Biotope vers MEL2, facilitant l'accessibilité pour les agents ;
- La capacité d'accueillir **des organismes satellites** de la MEL, renforçant le rayonnement et la centralité de la métropole ;
- Un **parking souterrain de 200 places** et un **parking vélo d'au moins 130 places**, pour favoriser la mobilité douce et durable.

En outre, le bâtiment offre des avantages évidents pour l'avenir des services de la MEL :

- **Performance énergétique et durabilité** : utilisation de matériaux biosourcés et de béton bas carbone, respect des normes 2028, bâtiment pensé pour réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie ;
- **Amélioration des conditions de travail** : un environnement ergonomique et lumineux, conçu pour le bien-être et la santé des agents, favorisant productivité et satisfaction au travail ;
- **Mutualisation et efficience** : le regroupement des services permet une meilleure organisation, un partage optimisé des ressources et des économies estimées à **500 000 € par an** pour la collectivité ;
- **Rayonnement métropolitain** : MEL2 devient un symbole de modernité et d'innovation pour la MEL, un bâtiment pilote pour l'administration durable et la performance publique ;
- **Flexibilité et adaptabilité** : conçu pour évoluer avec les besoins futurs de la métropole, permettant d'intégrer de nouvelles fonctions ou services sans travaux lourds ;
- **Accessibilité et proximité** : positionné à côté du Biotope et du réseau de transport, le bâtiment facilite les déplacements des agents et des visiteurs.

Le **coût du marché**, incluant conception, construction, exploitation et maintenance sur plusieurs années, s'élève à **84,9 millions d'euros**. La livraison du bâtiment est prévue pour le **1^{er} trimestre 2029** et les travaux débuteront, eux, en 2027.



Source : SOGEA - Perspectives extérieures

Champ libre : la MEL transforme son foncier pour créer un nouveau quartier mixte, attractif et durable

■ La Métropole Européenne de Lille (MEL) engage un projet majeur pour valoriser le site dit du « Champ Libre », jouxtant son siège actuel, le Biotope, boulevard des Cités Unies à Lille. L'objectif est de créer un quartier innovant et mixte, où bureaux, logements étudiants, hôtellerie et commerces cohabitent harmonieusement, tout en respectant l'environnement et l'architecture du site. Ce projet permettra de renforcer l'attractivité du quartier, de moderniser les services métropolitains et de proposer de nouveaux usages pour les habitants. Après un processus de sélection rigoureux, le groupement NHOOD / Linkcity a été retenu pour sa proposition la plus complète et adaptée aux ambitions de la métropole.

La MEL souhaite valoriser une partie de son foncier jouxtant le **Biotope**, son siège actuel. L'extension du Biotope occupera environ **20 000 m²**, mais une partie du terrain restant sera mise en valeur par un projet immobilier mixte, conforme aux **ambitions urbaines et environnementales** de la métropole.

Le projet a pour objectifs principaux :

- **Moderniser et étendre les services de la MEL**, en regroupant les espaces de travail et en créant de nouveaux usages ;
- **Valoriser le foncier public** tout en respectant l'équilibre avec l'espace naturel et le parc existant ;
- **Créer un quartier mixte et attractif**, combinant bureaux, logements étudiants, hôtellerie et commerces ;
- **Intégrer des standards environnementaux exigeants**, pour un bâtiment exemplaire et durable.

Le projet a été lancé dans le cadre d'un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)**, conformément à la délibération n°24-C-0470 du 20 décembre 2024. L'AMI invitait les candidats à proposer un projet sur le site du Champ Libre, en précisant :

- les ambitions environnementales et durables ;
- la programmation des espaces et usages ;
- l'offre financière et le planning opérationnel.

7 candidatures ont été reçues. Après analyse, **5 projets ont été retenus pour une phase de dialogue approfondi**, afin de :

- optimiser la **densité du projet** à 20 000 m², tout en restant sous la hauteur du Biotope ;
- garantir une **programmation mixte équilibrée**, limitant les logements étudiants à 7 500 m² et excluant les logements permanents.

Le projet retenu : NHOOD / Linkcity

Après étude des propositions finales remises le 12 décembre 2025, le **groupement NHOOD / Linkcity** a été choisi pour la qualité et la pertinence de son projet. La proposition comprend :

- **6 948 m² de bureaux**,
- **802 m² de commerces et services**, dont une salle de sport pour dynamiser le pied d'immeuble,
- **5 778 m² d'hôtellerie 4 étoiles**,
- **4 675 m² de résidence étudiante**,
- **1 993 m² de résidence étudiante sociale**.

L'architecture du projet permet une **intégration harmonieuse sur le site**, en laissant visible l'extension du Biotope et en respectant les volumes et la végétalisation existante. Le projet favorise la **mixité des usages**, la qualité des espaces et la convivialité, tout en répondant aux enjeux environnementaux et aux standards de durabilité.

Les avantages pour la métropole et les habitants

- **Modernisation et attractivité** : ce projet complète l'extension du Biotope et crée un quartier dynamique et attractif.
- **Mixité des usages** : bureaux, logements étudiants, commerces et hôtellerie cohabitent pour favoriser l'animation du quartier et répondre aux besoins des habitants et des agents.
- **Exemplarité environnementale** : intégration de la végétalisation, respect des standards durables et limitation de l'impact sur le site.
- **Valorisation du foncier public** : la MEL optimise l'usage de son terrain tout en générant une **opération financière équilibrée**.
- **Accessibilité et qualité de vie** : le projet favorise la mobilité douce, la sécurité et la convivialité des espaces publics et privés.

Prochaines étapes

Conformément à l'AMI, la MEL entamera une phase de finalisation des conditions d'acquisition du foncier avec NHOOD / Linkcity. À l'issue de cette étape, une décision officielle sera prise sur la cession et ses modalités. La construction pourra ensuite débuter, en parallèle de l'extension du Biotope, pour créer un ensemble cohérent, fonctionnel et durable.



Le site emblématique Castorama se transforme en moteur de l'économie locale entre Lille et Lezennes

■ La MEL engage la requalification de l'ancien site Castorama, situé entre Lezennes et Lille-Hellemmes, pour en faire un grand pôle d'activités productives innovant et hybride, au service des entreprises et des habitants. Ce nouveau quartier productif mêlera ateliers, espaces industriels de nouvelle génération, lieux de formation, services, commerces de proximité et activités économiques. Les élus métropolitains ont retenu le projet « Carré Productif » du groupement AVENTIM–NOVELIGE–ENERGO, pour réinventer ce vaste espace stratégique.

Un site emblématique en reconversion

Acquis puis déconstruit par l'Établissement Public Foncier, le site Castorama est aujourd'hui au cœur d'un projet de régénération ambitieux. Avec une surface totale de près de 47 000 m², il doit devenir un espace moteur du renouveau industriel métropolitain : un lieu où s'installent des entreprises productives innovantes, accessibles en cœur d'agglomération.

Cette opération illustre la stratégie métropolitaine de soutien à l'économie productive, en cohérence avec la démarche Territoire d'industrie, le SCOT et le PLU3, visant à maintenir des activités économiques dans le cœur urbain, limiter les déplacements, réduire le bilan carbone et favoriser la régénération urbaine.

Un lauréat pour créer un « morceau de ville » productif et vivant

À l'issue d'une consultation exigeante menée avec les communes de Lille, Hellemmes et Lezennes, l'offre AVENTIM–NOVELIGE–ENERGO s'est imposée grâce à un projet alliant innovation, qualité urbaine et ambition environnementale.

Le projet « Carré Productif » s'inscrit dans un territoire stratégique, rotule entre un quartier résidentiel et le parc d'activités du Hellu en reconquête.

Il a vocation à devenir une porte d'entrée valorisante pour le quartier, grâce à des aménagements de voirie, dont le futur dévoiement de la rue Danton.

La MEL et les communes de Lille, Hellemmes et Lezennes souhaitent en faire un lieu démonstratif d'immobilier économique hybride, combinant ateliers modulables, bureaux, services et espaces de formation, et répondant aux besoins des TPE-PME du territoire.

Le programme prévoit :

- **33 000 m² de nouveaux bâtiments**, répartis sur trois îlots.
- **L'implantation de la future usine de la startup industrielle ENERGO.**
- Des ateliers modulables et évolutifs adaptés aux besoins des PME-PMI locales.
- Des bâtiments clés en main pour les TPE et jeunes entreprises productives.
- Des espaces tertiaires destinés à la formation et à l'innovation.
- **Un pôle urbain animé comprenant des commerces et services de proximité.**
- Un parking silo mutualisé ;
- **Des aménagements de voirie renforçant l'attractivité du secteur**, dont le futur dévoiement de la rue Danton.

Ce projet mixte et ouvert créera un quartier actif, relié aux habitants, articulé entre activités productives et services.

Le Conseil métropolitain a validé la sélection du groupement lauréat et autorisé la signature d'un protocole partenarial fixant les conditions de la négociation exclusive à venir.

Cette étape permettra d'affiner le programme, sécuriser les conditions de cession des terrains et préparer la décision définitive de vente qui sera soumise ultérieurement aux élus métropolitains.

Enjeux et objectifs du projet « Carré Productif »

- Requalification d'un foncier stratégique et densification urbaine maîtrisée.
- Développement économique métropolitain, en favorisant l'accueil de nouvelles activités et la création d'emplois.
- Renouvellement urbain, avec un site intégré aux quartiers voisins et à la mobilité douce.
- Exemplarité environnementale, en lien avec les objectifs du PCAET et la transition énergétique.



Source : groupement AVENTIM-NOVELIGE-ENERGO

Calendrier prévisionnel

- **Dépôt des permis et études complémentaires :** 2026
- **Livraison des premiers bâtiments :** 4^e trimestre 2029

PROJET RETENU

À l'issue de l'examen des offres finales reçues le 5 septembre, le comité de pilotage réunissant Lille, Hellemmes et Lezennes a choisi de retenir la proposition du groupement AVENTIM-NOVELIGE-ENERGO, pour un montant de 4,5 M€ HT. Leur projet, ambitieux et exigeant sur les plans environnemental, architectural et urbain, fait une large place à l'économie productive et répond pleinement aux attentes de la Métropole et des communes associées.



Avec un bâtiment de nouvelle génération sur le site Giphар, la MEL investit dans l'avenir d'Eurasanté

■ Au cœur du parc Eurasanté à Loos, la MEL engage la reconversion du site Giphар afin d'y créer un bâtiment hybride de nouvelle génération, entièrement dédié aux entreprises de la santé, de la biologie et de la nutrition. Laboratoires, salles blanches, espaces de production et bureaux partagés : ce futur équipement, pensé pour accompagner les besoins de la filière, renforcera l'innovation et l'attractivité métropolitaine au sein de l'un des principaux pôles d'excellence du territoire.

Un site stratégique pour soutenir la filière santé métropolitaine

La MEL reconvertit une parcelle de 5 981 m² située rue Salvador Allende à Loos, acquise en 2024 dans le cadre de sa stratégie foncière économique. Cette démarche vise à constituer des réserves foncières pour accompagner les entreprises, préserver la vocation économique des sites et intégrer des activités productives au cœur de la ville.

Avec plus de 3 700 salariés et 200 entreprises, Eurasanté figure parmi les pôles d'excellence majeurs de la métropole, spécialisé dans la recherche, la production et la formation dans les secteurs de la santé, de la biologie et de la nutrition. Les besoins en surfaces y sont particulièrement élevés : une étude estime qu'il faudra près de 100 000 m² supplémentaires dans les vingt prochaines années, alors que 94 % du parc est déjà occupé.

Devenu obsolète, l'ancien site Giphар constitue aujourd'hui une opportunité déterminante pour moderniser l'immobilier productif, densifier le parc et soutenir l'installation de nouvelles entreprises.

Un AMI pour faire émerger un projet innovant et durable

Pour répondre à cette ambition, **la MEL a lancé en 2025 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** destiné à identifier un projet alliant :

- Des locaux techniques de haut niveau (laboratoires, salles blanches, unités de production).
- Des espaces tertiaires mutualisés.
- Un immobilier flexible, immédiatement opérationnel et adapté aux besoins des entreprises de la filière santé.

Les candidats devaient également respecter les exigences environnementales du site, situé en zone de protection des ressources en eau, au sein du territoire des « Gardiennes de l'eau ». **À l'issue des auditions menées entre juin et septembre 2025, le groupement Aire Nouvelle a été retenu.** Le Conseil métropolitain du 19 décembre 2025 a formellement validé ce choix et autorisé le lancement de la convention de développement.

Un bâtiment hybride de 6 000 m², conçu pour les acteurs de la santé

Le projet lauréat propose **la réalisation d'un bâtiment hybride et modulable d'environ 6 000 m²**, combinant :

- Des surfaces techniques de très haute performance (laboratoires, ateliers, salles blanches).
- Des espaces tertiaires modernes et mutualisés.
- Une conception flexible permettant d'adapter les volumes selon l'évolution des activités.

Ce nouvel équipement contribuera directement à renforcer la compétitivité du site Eurasanté, à accueillir des activités à forte valeur ajoutée et à accompagner la croissance d'une filière en pleine expansion. La MEL conservera la maîtrise foncière grâce à un bail de longue durée, garantissant la pérennité de la vocation économique du site et la possibilité de soutenir de futures opérations de densification.

Un projet structurant pour l'avenir d'Eurasanté

Par la reconversion du site Giphар, la Métropole réaffirme son ambition de :

- Soutenir la croissance de la filière santé.
- Optimiser et densifier le foncier métropolitain.
- Moderniser des espaces devenus trop contraints et peu évolutifs.
- Consolider Eurasanté comme un pôle productif majeur.

Cette opération illustre la stratégie métropolitaine : transformer des sites existants, offrir aux entreprises des espaces adaptés à leurs besoins et renforcer les filières stratégiques.

Avec ce nouveau programme, la MEL crée un équipement emblématique destiné à accompagner durablement les acteurs de la santé, de la biologie et de la nutrition, tout en ancrant davantage l'innovation au cœur du territoire.



Un « bâtiment totem » pour Euralimentaire, un nouveau coup d'accélérateur pour la filière agro-alimentaire métropolitaine

■ La Métropole Européenne de Lille engage une nouvelle étape décisive pour renforcer la filière agro-alimentaire locale. Réunis en conseil métropolitain, les élus ont donné leur accord de principe pour accompagner la construction du bâtiment Totem d'Euralimentaire, un futur lieu emblématique de 16 millions d'euros, entièrement consacré à l'innovation, aux produits frais et au « mieux manger » sur le territoire.

Un site d'excellence qui poursuit sa métamorphose

Le site d'excellence Euralimentaire, au cœur de la Métropole Européenne de Lille, s'engage dans une transformation majeure pour renforcer son rôle stratégique dans la filière agroalimentaire. Conçu initialement comme un marché de gros structurant, le site évolue aujourd'hui pour devenir un vrai pôle d'innovation et de production, capable d'accueillir start-ups, laboratoires, services et activités de recherche, tout en favorisant les synergies entre acteurs publics et privés.

Cette mue répond à un enjeu de long terme : préserver et valoriser le foncier disponible, dans un contexte de rareté croissante des terrains productifs sur le territoire. Sur dix ans, la MEL estime un besoin d'environ 100 000 m² pour les activités agroalimentaires et de transformation. Le projet Euralimentaire illustre parfaitement la capacité de la MEL à retransformer l'existant, à densifier les sites tout en créant des espaces innovants et adaptés aux besoins de la filière.

Installée dans un bâtiment devenu vétuste, la SAEM Euralimentaire, dont la MEL est le principal actionnaire, souhaite désormais franchir un cap en se dotant d'un lieu phare totalement repensé.

Un bâtiment ouvert, vivant et tourné vers l'avenir

Le futur Totem sera un véritable carrefour métropolitain du bien manger, mêlant :

- Espaces d'innovation et de tests.
- Laboratoires de production alimentaire.
- Pôles de formation.
- Salles modulables pour événements et rencontres professionnelles.
- Espaces d'accueil pour les entreprises de la filière.

Ce lieu hybride aura aussi vocation à créer un lien direct avec les habitants et les usagers du marché de gros, en valorisant les enjeux d'alimentation saine, locale et durable.

Le bâtiment sera conçu pour être peu énergivore et respectueux de l'environnement, avec des halls généreux, des espaces extérieurs ouverts et lumineux, des circulations rationnelles et faciles d'entretien, et une capacité d'évolution pour accueillir de futurs besoins en extension ou stationnement.

Un projet coconstruit avec le secteur privé

À la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé au printemps, le groupement SPII POLYGONE a été retenu comme partenaire pour concevoir, financer et réaliser ce bâtiment innovant – pour un projet global estimé à 16,1 M€ HT.

Le conseil métropolitain a acté le principe d'un soutien financier prévisionnel de 3 M€, correspondant à 18,6 % du montant total. Cet engagement permettra de finaliser le montage du projet et d'ajuster le modèle économique avant une décision définitive.

Pour la Métropole Européenne de Lille, ce bâtiment Totem constitue une pièce maîtresse pour conforter l'emploi, soutenir les entreprises locales, accompagner la transition alimentaire et renforcer le rayonnement de toute la filière agro-alimentaire métropolitaine.

Investisseurs et calendrier prévisionnel

- **Investisseurs / Coportage :** SAEM Euralimentaire, CEETRUS et autres partenaires privés
- **Société de projet :** SCCV CEETRUS – NHOOD – POLYGONE, SAEM à 10 % max
- **Dépôt du permis de construire :** Juin 2026
- **Livraison prévisionnelle :** Décembre 2028
- **Prix total prévisionnel de l'opération :**
16 133 358 € HT

Le quartier du Blanc-Riez à Wattignies poursuit sa mue avec l'arrivée de futurs aménagements et de commerces

■ Au cœur d'une ville en profonde mutation, intégrant de grands projets métropolitains tels qu'Extramobile et l'arrivée d'une future ligne de tramway, le quartier du Blanc-Riez — qui rassemble près de 4 500 habitants de Wattignies, soit un tiers de la population de la ville — bénéficie d'un projet d'envergure porté notamment par la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Aujourd'hui le Conseil Métropolitain poursuit son engagement dans l'avancée du projet en signant le contrat de partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et la Ville de Wattignies pour la création d'un futur centre commercial et en lançant l'appel d'offres pour le marché de travaux d'aménagements qui participeront à faire du Blanc-Riez un quartier exemplaire, durable et tourné vers l'avenir.

Un futur centre commercial pour contribuer à l'attractivité du quartier

Lors du Conseil métropolitain, la signature du contrat de partenariat a été votée entre la MEL, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et la Ville de Wattignies pour la **relocalisation d'un centre commercial en cœur de quartier qui sera sous la maîtrise d'ouvrage de l'ANCT**. Cette opération d'immobilier économique, validée par l'ANRU le 12 juin 2019, est un élément structurant du projet global de renouvellement urbain et participe pleinement à la redynamisation du commerce de proximité, au renforcement de la mixité fonctionnelle et à l'attractivité future du quartier.

Développé à l'angle de l'avenue Guillain et de la rue Fleming, **le futur projet proposera environ 1 100 m² de commerces répartis en six à sept cellules, dont deux locomotives essentielles à la vie quotidienne : un commerce alimentaire et une pharmacie**. Un bâtiment en R+3 accueillera par ailleurs près de 500 m² de bureaux en rez-de-chaussée, sans création de copropriété afin de garantir une gestion simplifiée.

Aujourd'hui, la signature du contrat de partenariat formalise les rôles de chacun :

- L'ANCT, maître d'ouvrage de l'opération du centre commercial fera l'aquisition des cellules à un opérateur dans un lot mixte avec des logements.
- La MEL, compétente en politique de la ville et aménagement du territoire, garantit la cohérence urbaine du projet et réalisera les aménagements et raccordements nécessaires.
- La Ville de Wattignies, joue un rôle clef pour contribuer à la définition d'une offre commerciale adaptée aux besoins des habitants.

Un appel d'offres pour les travaux : une étape clef vers la transformation du site

La MEL engage parallèlement l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement public, une étape essentielle qui permettra la création des espaces nécessaires à l'avenir du quartier. Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage permet ainsi à la MEL de conduire, pour le compte de la Ville, des travaux liés à l'éclairage public, la vidéoprotection, le mobilier urbain et les plantations, en contrepartie d'une participation financière.

Ces aménagements, en lien étroit avec la Ville sont entièrement réalisés en régie MEL, mobilisant toutes les directions dont : la Politique de la Ville, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Habitat, le Foncier, l'unité technique UTLS (Unité Territoriale Lille-Seclin), l'Atelier menuiserie, le Patrimoine, la Communication, la Reprographie...

Cette mobilisation interne témoigne de l'engagement de la MEL à garantir une conception cohérente, lisible et adaptée aux usages du quotidien.

Un premier projet de gestion transitoire a été inauguré en août 2025, suite à la démolition du centre-commercial et en préfiguration du lancement des travaux.

Ainsi, au total, 17 hectares d'espaces publics seront requalifiés et concernent notamment :

- Le réaménagement du secteur Terray-Ader.
- La création d'un nouveau square Bergeronnette.
- La mise en valeur du Petit Bois avec plantations, cheminements doux et mobilier urbain.
- La reconfiguration des rues Fleming, Péguy, Pierre-et-Marie-Curie.

- La création d'une centralité dotée de places et parvis autour des équipements publics.
- Le développement de nouvelles liaisons Est-Ouest.
- L'aménagement d'un parkway sur les berges de l'avenue Charles-Guillain.

Estimé à près de 21 M € TTC, le marché public de travaux lancé aujourd'hui fera l'objet de 3 lots :

- Lot « Voirie et réseaux divers » : 13047121,14 € HT.
- Lot « Éclairage public » estimé à 77382,85 € HT.
- Lot " Espace vert et mobilier urbain" estimé à 3 676 250,42 € HT. Le montant de travaux « Ville » est quant à lui estimé à 5 008 739,02 € HT.

Un projet durable au service des habitants et de l'avenir du territoire

Avec ces deux avancées, la MEL confirme sa volonté d'améliorer concrètement le cadre de vie, l'offre de services et l'attractivité du Blanc-Riez. Le projet, qui associe dimensions urbaines, sociales, économiques et environnementales, apportera à terme un quartier plus connecté, plus dynamique et plus agréable pour les habitants.

Cette démarche partagée s'inscrit également dans une responsabilité commune : Wattignies est **un territoire « Gardienne de l'eau », situé dans le périmètre de l'aire d'alimentation des captages, où la protection de la ressource** constitue un enjeu majeur. La Ville et la MEL y mènent conjointement des actions visant à préserver durablement la qualité et l'accès à cette eau essentielle. À ce titre, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Blanc-Riez intègre une gestion hydraulique ambitieuse, favorisant l'infiltration naturelle grâce à des dispositifs performants de traitement. Le projet prévoit ainsi de déconnecter entre 5 et 6 hectares d'espaces publics des réseaux d'assainissement, renforçant la résilience environnementale du quartier et la protection de la ressource.

Aux côtés de la Ville de Wattignies et de ses partenaires, la MEL poursuit ainsi son engagement pour faire du Blanc-Riez un quartier exemplaire, durable et tourné vers l'avenir.

Calendrier à venir

Les premiers travaux sur les espaces publics débuteront en 2026. La livraison complète de l'ensemble des aménagements et opérations est prévue à l'horizon 2030. En 2030, le Blanc-Riez sera devenu un quartier attractif, durable et accueillant. Ses habitants profiteront de logements confortables et diversifiés, d'équipements scolaires et sportifs modernisés, d'espaces publics conviviaux et pay-sagers, et d'une offre commerciale redynamisée. Un quartier reconnecté à la ville et tourné vers l'avenir.

Un projet NPRU métropolitain ambitieux pour redynamiser le quartier du Blanc-Riez

Quartier d'Intérêt Régional, le Blanc-Riez à Wattignies fait l'objet depuis 15 ans d'interventions majeures : **requalification de 12 hectares d'espaces publics, réhabilitation du parc social, accompagnement des copropriétés, création de 170 logements neufs ainsi que de nouveaux commerces et services**. L'aménagement s'articule autour de trois axes : reconnecter le quartier à la ville, structurer une vitrine urbaine le long de l'avenue Guillain et affirmer un « quartier-parc » autour du Petit Bois, soutenu par le Fonds Vert.

À l'échelle métropolitaine, le NPRU représente un effort inédit pour transformer durablement 14 sites et améliorer le cadre de vie de 80 000 habitants. Avec 2,2 milliards d'euros mobilisés, il vise à réduire les écarts territoriaux, renforcer la cohésion sociale et accompagner les habitants dans les évolutions en cours. Aux côtés de l'ANRU, des bailleurs, des communes et de l'ensemble des partenaires, **la MEL réaffirme ainsi son engagement pour un Blanc-Riez plus accessible, plus durable et plus attractif**.

Un programme sur 15 ans

- Plus de 4 000 logements démolis et reconstruits à l'échelle de la Métropole.
- 4 600 logements sociaux réhabilités et 5 000 résidentialisés.
- Un potentiel de 3 700 logements neufs diversifiés (accessions sociale, locatifs, etc.).
- 14 projets structurants d'aménagements d'espaces publics pour améliorer durablement le cadre de vie et mieux desservir les quartiers.
- 60 équipements publics neufs ou rénovés.

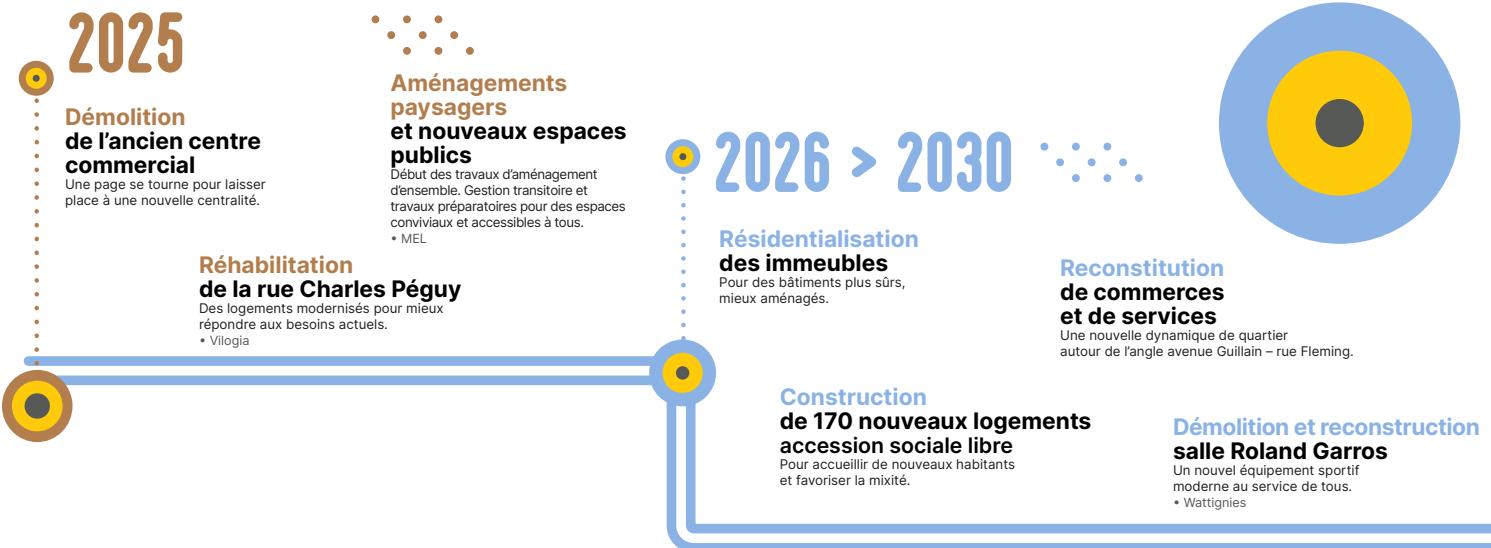
Avant



Après



Calendrier du projet de rénovation du Blanc-Riez



Résidence Europe : la MEL engage une nouvelle étape majeure pour la rénovation durable de la plus grande copropriété du nord de Paris

■ À Mons-en-Barœul, la Résidence Europe, immeuble emblématique de la fin des années 1960 s'apprête à entrer dans une nouvelle ère. Après une première phase de travaux de mise en sécurité achevée en 2024, la MEL réaffirme son engagement aux côtés de l'État, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la ville de Mons-en-Barœul et des partenaires locaux. En votant aujourd'hui, lors du Conseil métropolitain, la convention du Plan de sauvegarde de la plus grande copropriété au nord de Paris avec ses 560 copropriétaires, la MEL apporte son soutien pour une rénovation globale durable d'envergure. Ce vote marque une étape déterminante pour assurer la pérennité de cet ensemble urbain hors norme et l'inscrire pleinement dans le renouveau du quartier impulsé par le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) de Mons-en-Barœul.

Faire entrer la Résidence Europe dans une nouvelle ère

Par son ambition, son échelle et son rôle central dans le quartier, la Résidence Europe constitue l'un des bâtiments les plus emblématiques du territoire métropolitain. Grâce à la forte mobilisation de la ville de Mons-en-Barœul, des partenaires locaux et à l'investissement déterminant de la MEL, cette copropriété hors norme s'apprête à se transformer en profondeur, pour offrir aux habitants un cadre de vie plus sûr, plus performant et durablement modernisé.

Avec ce projet, la MEL confirme son engagement à accompagner les copropriétés fragiles, à soutenir l'amélioration du patrimoine bâti et à participer activement à la transformation urbaine du Nouveau Mons.

Un Plan de sauvegarde pour une transformation durable

Validé en Commission d'élaboration le 1^{er} octobre 2025, le plan de sauvegarde vise à accompagner la copropriété vers une rénovation globale et à renforcer son fonctionnement sur le long terme.

Il s'articule autour de sept volets complémentaires :

1. Intégration urbaine dans le projet du Nouveau Mons.
2. Rénovation technique et énergétique.
3. Accompagnement social des ménages.
4. Stratégie foncière et immobilière.
5. Appui au fonctionnement et à la gestion de la copropriété.
6. Organisation juridique et foncière.
7. Gestion financière et mobilisation des aides.

Cette stratégie coordonnée s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du Nouveau Mons, qui prévoit la reconstruction d'équipements publics (groupes scolaires, centre social), le développement d'une nouvelle offre de logements, de commerces et de services, et une profonde transformation du quartier.

Une rénovation globale ambitieuse : 47 % de gain énergétique visé

À partir de 2026, une nouvelle tranche de travaux, programmée sur 4 ans, permettra ainsi d'engager une rénovation globale pour un montant estimé à 44,46 M€ TTC.

La rénovation énergétique des logements de la résidence engagée dans le cadre de ce Plan de sauvegarde répond à de nombreux enjeux : soutenir le pouvoir d'achat des près de 2000 résidents (co-propriétaires et locataires) et en améliorer la qualité de vie.

Les interventions les plus structurantes porteront sur :

- Le désamiantage.
- Le chauffage, la plomberie et la ventilation.
- L'étanchéité et l'isolation des toitures-terrasses.
- Les menuiseries.
- L'isolation thermique par l'extérieur (ITE).

Ces travaux viseront un gain énergétique de 47 %, un bénéfice majeur pour le confort et le pouvoir d'achat des habitants, et la performance environnementale de l'ensemble.

Une ingénierie solide pilotée par la MEL

Pour garantir le bon déroulement de cette opération d'envergure, **une ingénierie spécifique portée par la MEL est déployée pour un montant prévisionnel de 1,98 M€ TTC.**

Cette ingénierie se compose d'un coordonnateur, nommé par arrêté préfectoral sur proposition de la MEL et d'un opérateur en charge du suivi-animation du Plan de sauvegarde, dont l'attributaire a été désigné à l'occasion de la séance du Bureau métropolitain qui s'est tenue aujourd'hui.

Un engagement fort de la ville de Mons-en-Barœul

Dans le cadre du Plan de sauvegarde, la ville a un rôle indispensable à jouer dans la coordination entre le projet de renouvellement urbain et le Plan de sauvegarde. Elle doit pouvoir répondre

aux attentes des copropriétaires notamment en participant aux instances de gestion de la copropriété en sa qualité de copropriétaire. La ville s'engage également à participer à la cellule de veille sociale mise en place par le Plan et à traiter les signalements en matière d'habitat indécent. Enfin, elle assurera si besoin le portage des actions de gestion urbaine de proximité dédiée à la copropriété qui sera défini par l'équipe de suivi-animation du Plan de sauvegarde.

Qu'est ce qu'un Plan de sauvegarde ?

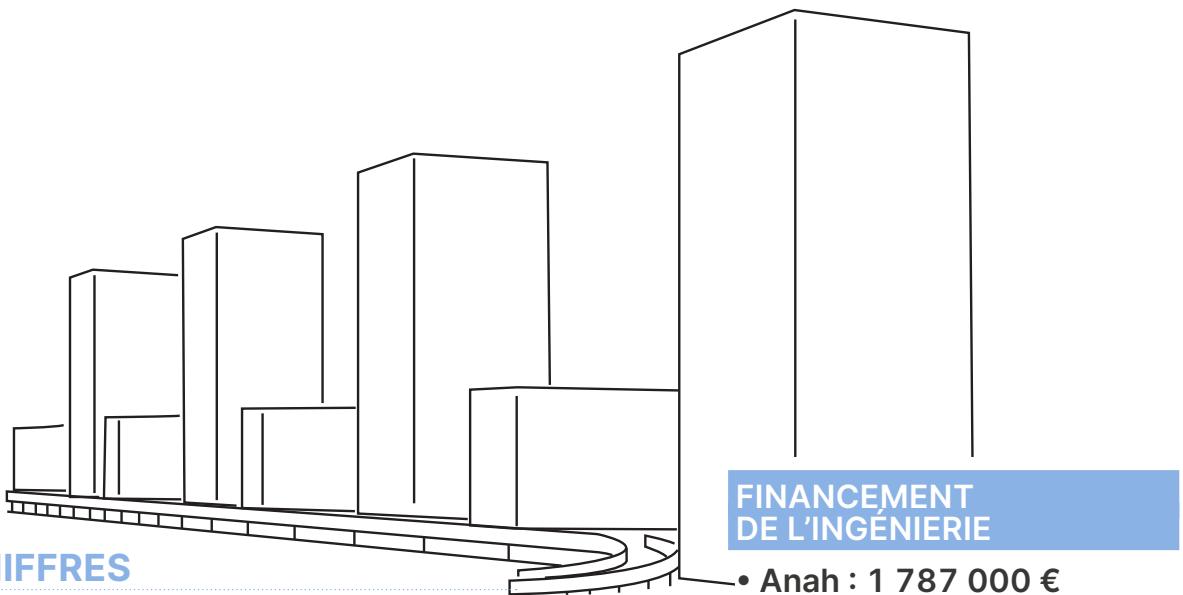
Un Plan de sauvegarde est un dispositif global prévu par la loi, coordonné par les acteurs publics et privés concernés pour aider une copropriété ou un ensemble immobilier en difficulté. Il est mis en place lorsqu'un diagnostic montre que la situation financière, technique ou sociale de l'immeuble s'est dégradée. Ce plan définit, pour une durée de cinq ans, un ensemble d'actions concrètes.

EN CHIFFRES

La convention de plan de sauvegarde prévoit une mobilisation exceptionnelle des partenaires.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

- **Anah : 29 830 500 €**
- **MEL : 1 975 000 €**
(dont 673 000 € déjà versés pour la maîtrise d'œuvre)
- Au total, 68 % du coût des travaux seraient couverts par les aides publiques (MEL et l'Anah).**



Les partenaires signataires, après approbation préfectorale, seront : l'État, l'Anah, la MEL, la Ville de Mons-en-Barœul, le Département du Nord, CDC-Banque des territoires et Tisserin Habitat.



UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL AU CŒUR DU RENOUVEAU URBAIN

Conçue par l'architecte Henri Chomette, la Résidence Europe constitue un ensemble immobilier unique par ses dimensions et son ambition architecturale qui fait d'elle avec ses 560 copropriétaires privés la plus grande copropriété au nord de Paris. Longue de près d'un demi-kilomètre, sur 7 niveaux, ponctuée de 4 petites tours et de 4 tours de 60 mètres, elle abrite une véritable « ville dans la ville » : 558 logements, 111 lots professionnels, 48 commerces, bureaux et un vaste centre commercial qui ceinture le bâtiment. Immeuble phare du « Nouveau Centre », elle a contribué à structurer l'identité moderne de la commune de Mons-en-Barœul.

Plus de cinquante ans après sa construction, ses normes techniques et de sécurité étant devenues obsolètes, une première tranche de travaux, a été menée de 2021 à 2024, et a ainsi permis la mise en sécurité de cet Immeuble de Grande Hauteur (IGH) pour un montant de plus de 6 M€ TTC, dont le financement a été notamment réparti entre l'Anah pour 3 325 417 € et la MEL pour 2 153 600 €.

Cette première phase a permis la levée de l'avis défavorable de la commission de sécurité et pose les bases d'une rénovation ambitieuse qui a pour vocation l'amélioration. Aujourd'hui, le Conseil métropolitain vote ce Plan de sauvegarde prévoyant notamment une nouvelle phase de travaux en profondeur qui vont permettre à cet immense navire de 500 mètres de long de s'adapter au XXI^e siècle et de préserver une copropriété dont les ressources se sont fragilisées avec le temps.

Plan Piscines 2 : lancement des dialogues compétitifs pour deux futures piscines métropolitaines

■ La MEL poursuit le déploiement de son Plan Piscines 2, destiné à renforcer l'offre métropolitaine en matière d'apprentissage de la natation, de pratique sportive et d'attractivité territoriale. Deux projets structurants s'apprêtent à entrer en phase opérationnelle suite à l'approbation par le Conseil métropolitain de la réalisation des piscines métropolitaines « Bords de Deûle » à Saint-André-lez-Lille et « Union » à Roubaix. Pour ce faire, la MEL lance, pour chacun de ces équipements d'intérêt métropolitain, la procédure de dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un marché public global de performance portant sur leur conception, leur construction, leur exploitation technique et leur maintenance.

Piscine métropolitaine des Bords de Deûle : un investissement de 31,5 M€ HT

Ancienne friche industrielle récemment acquise par la MEL, le site Solvay, situé au cœur du projet urbain des Bords de Deûle entre Saint-André-lez-Lille et Marquette-lez-Lille, a été retenu pour accueillir la future piscine métropolitaine.

Cet équipement accompagnera la transformation du secteur tout en répondant à la fermeture récente de la piscine municipale de Saint-André-lez-Lille.

Le coût de conception et de construction est estimé à 31,5 M€ HT (valeur 2025), soit 37,8 M€ TTC.

La répartition financière est la suivante :

Le financement en investissement sera porté par la MEL à hauteur de 70% et 30% à parts égales entre Marquette-lez-Lille et Saint-André-lez-Lille

L'investissement en fonctionnement se fera à part égales entre la MEL d'une part et les communes à parts égales (déficit d'exploitation et gratuité pour les scolaires).

Rappel du projet

La future piscine des Bords de Deûle comprendra :

- Un bassin sportif de 50 × 21 m (8 couloirs, fond mobile), assorti de 500 places de gradins, ainsi que des vestiaires collectifs et grand public.
- Un espace bien-être et fitness comprenant 2 saunas, 1 hammam, un bain bouillonnant, des douches sensorielles, 2 salles de fitness et une salle de repos.
- Un espace ludique et d'activités : bassin ludique, pataugeoire et toboggan de 50 m.

- Une cafétéria ouverte aux usagers.
- Des espaces annexes dédiés aux personnels, aux soins et aux besoins techniques du site.

Le stationnement sera assuré à l'échelle du projet global des Bords de Deûle via la construction d'un parking silo mutualisé, partagé avec la future médiathèque intercommunale et les nouveaux logements.

Piscine de l'Union : un investissement de 75,5 M€ HT

La ZAC de l'Union à Roubaix a été identifié comme emplacement privilégié pour recevoir la future piscine de l'Union. Située au cœur d'un écoquartier en pleine transformation, combinant habitat, innovation et activités économiques de pointe, cette parcelle constitue un cadre idéal pour accueillir un équipement sportif structurant et attractif.

Le coût d'opération (conception et construction) est estimé à 75,5 M€ HT (90,6 M€ TTC), valeur 2025.

La répartition financière est la suivante :

En investissement :

- 70% MEL.
- 30% à parts égales entre Roubaix et Tourcoing.

En fonctionnement :

- 50% MEL.
- 50% communes de Roubaix et Tourcoing (déficit d'exploitation + gratuité pour les scolaires).

Le coût global définitif sera précisé à l'issue des prochaines étapes administratives et financières.

Rappel du projet

- Un bassin sportif de 50 × 26 m (10 couloirs), accompagné de gradins fixes (500 places) et mobiles (700 places) ainsi que de vestiaires.
- Un bassin nordique de 4 lignes de nage.
- Un espace ludique et d'activités comprenant un bassin d'activités, une pataugeoire, des espaces ludiques (toboggan, rivière sauvage, pentagliss...).
- Un espace multifonction récréatif d'au moins 3 000 m² dédié à des activités innovantes : jeux vidéo, loisirs familiaux, réalité virtuelle, escalade...
- Une fosse de plongée de 40 mètres, équipement différenciant rare à l'échelle nationale.
- Une cafétéria pour le confort des usagers.
- Des espaces connexes (techniques, clubs, compétition, médias, MNS, infirmerie, stockage).

Cet équipement proposera ainsi une offre complète, innovante et accessible, répondant aux besoins sportifs, récréatifs et familiaux du territoire. Les demandes de subvention feront l'objet de délibérations spécifiques.

Le recours aux marchés publics global de performance privilégié

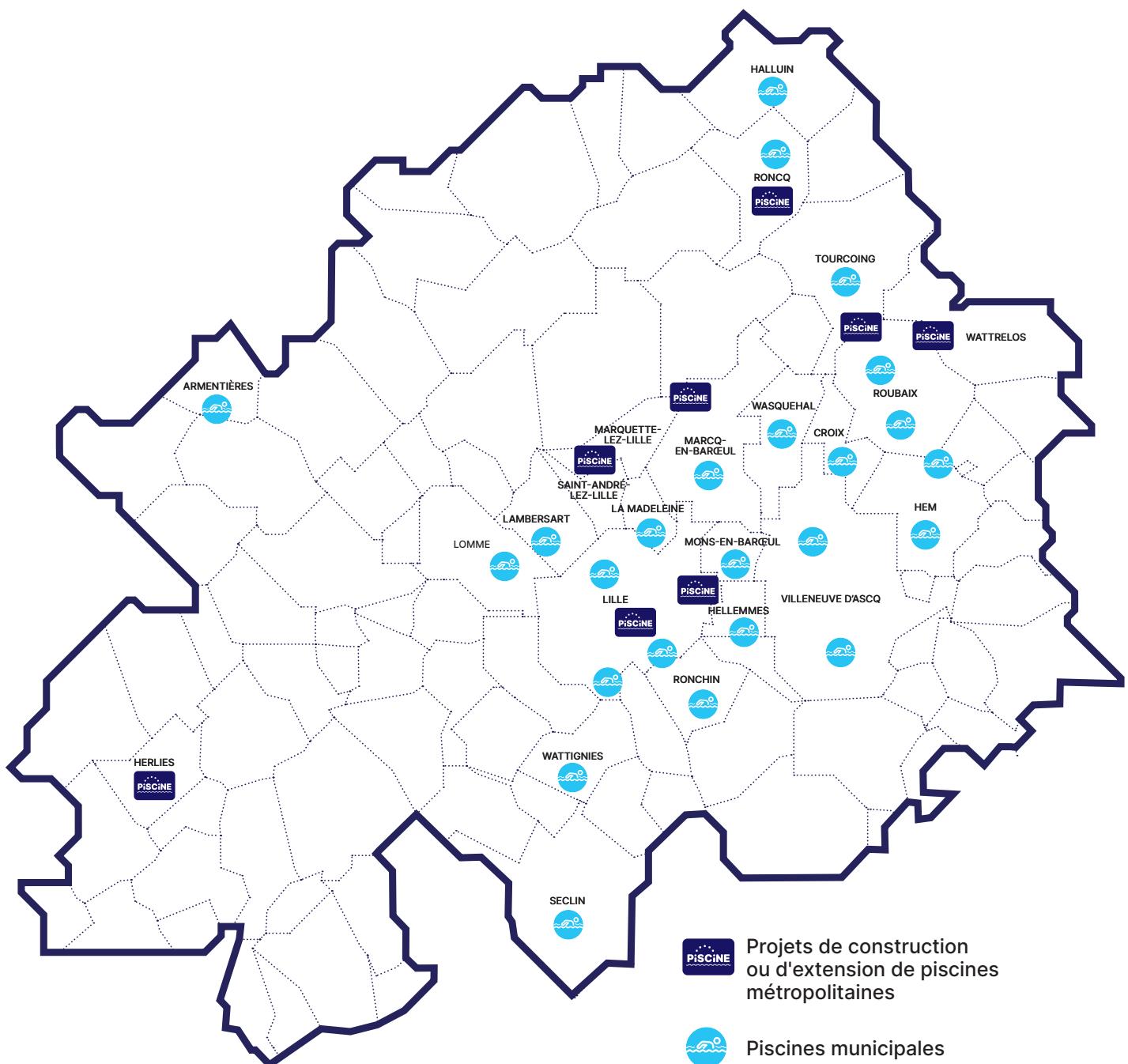
La MEL a réalisé une analyse approfondie des différents montages contractuels possibles, afin d'intégrer un coût global de l'équipement ainsi que des indicateurs de performance portant sur l'efficacité énergétique, l'impact environnemental, la qualité de service et la qualité d'exploitation.

À l'issue de cette étude, le marché public global de performance apparaît comme la solution la plus adaptée pour conduire ces deux projets structurants du Plan Piscines 2. Ce type de marché permet d'englober, au sein d'un même contrat, la conception, la construction, l'exploitation technique et la maintenance du futur équipement.

La procédure de passation se fera, pour chacun des équipements, via un dialogue compétitif, afin d'identifier la proposition la plus performante et la mieux adaptée aux besoins de la Métropole.

En phase d'exploitation, les marchés porteront exclusivement sur des prestations techniques, à l'exclusion de toute mission liée à l'exploitation commerciale ou au service public, dont la MEL définira ultérieurement les modalités.





CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet
Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée
Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson
Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

